

Initiatives parlementaires

d'excellence et d'intégrité constituait une condition préalable essentielle à l'activité d'un tel organisme».

Le rapport ajoutait plus loin «qu'il faudra exercer une vigilance constante pour protéger l'indépendance et l'intégrité du centre. La poursuite de ses objectifs bénéficiera de la diversification des sources de soutien financier, et cela devrait constituer une grande priorité pour les gouverneurs».

Tout au long de son existence, le CRDI a profité de son exemption de l'application de la LGFP pour obtenir un soutien financier de diverses sources, ce qu'il a fait avec un certain succès. Dans le contexte actuel de compression des dépenses publiques, le CRDI s'est cependant donné pour priorité de réduire sa dépendance à l'égard des fonds publics en recueillant des fonds auprès d'organismes de l'extérieur du Canada, notamment des institutions multilatérales et bilatérales et des fondations privées sans but lucratif. Beaucoup de ces dernières, à cause de leur mission, ne pourraient pas fournir des fonds au Receveur général d'un pays industrialisé.

Autrement dit, s'il était assujéti à la LGFP, comme le député le souhaite avec son projet de loi, le CRDI dépendrait davantage des fonds publics et il serait moins en mesure d'obtenir des fonds de sources diversifiées. Telle n'était sûrement pas l'intention de mon distingué collègue quand il a proposé ce projet de loi.

Cette exemption de l'application de la LGFP ne signifie pas que le CRDI n'a pas de comptes à rendre. Au contraire, il rend des comptes au Parlement du Canada. Ses transactions font l'objet d'une vérification annuelle de la part du vérificateur général du Canada, qui vient de terminer une deuxième étude d'optimisation des ressources entreprise à la demande du centre.

Le rapport annuel du CRDI est déposé au Parlement et le président du conseil et le président sont souvent appelés à témoigner devant des comités de la Chambre des communes. Il est interdit de montrer des objets, mais j'ai le rapport annuel du Centre de recherches pour le développement international de 1993-1994, si un député veut en obtenir un exemplaire.

• (1820)

Je rentre tout juste de Montevideo, où j'ai visité le bureau régional de l'organisme. J'ai également un exemplaire de son rapport annuel pour tout député qui voudrait le consulter.

Le statut actuel du CRDI lui laisse une grande souplesse, ce qui lui permet de réagir très rapidement lorsque la situation politique évolue comme elle l'a fait en Afrique du Sud, au Vietnam, en Ukraine et, qui sait, comme elle risque de le faire bientôt au Burundi.

Le travail du CRDI pour promouvoir le développement durable a été souligné dans l'examen que le comité mixte spécial a consacré à la politique étrangère du Canada, et la performance de l'organisme a été jugée remarquable par le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, dans l'étude qu'il a faite sur les sciences et la technologie au Canada.

La souplesse laissée au CRDI a été extrêmement profitable pour le Canada et le monde en développement. Le centre est perçu, sur la scène internationale, comme un organisme dynamique, fondé sur le savoir et axé sur les résultats, qui a contribué à

donner une vie meilleure aux habitants des pays en développement. Cela est particulièrement heureux en cette période marquée par des changements considérables et de constants bouleversements.

Je pourrais multiplier les exemples de travail exceptionnel de la part du CRDI, mais mon temps de parole est limité. Je tiens tout de même à en donner quelques-uns.

Les députés ont peut-être entendu parler du capteur de brouillard du Chili. À son émission *Morningside*, il y a un mois, Peter Gzowski en a parlé, tout comme l'a fait la très influente revue britannique *The Economist* en janvier. Ils ont décrit cette technologie du CRDI, qui approvisionne en eau potable les pauvres d'un village chilien, et qui est maintenant en voie d'implantation dans les pays voisins, le Pérou et l'Équateur. Elle pourrait aussi donner de l'eau à de nombreuses autres collectivités en Afrique, au Proche-Orient et en Asie.

Le CRDI a 25 ans cette année. L'organisme et les Canadiens qui l'ont soutenu ont largement de quoi être fiers. Le CRDI est à l'avant-garde des organismes canadiens de recherche et d'innovation, domaine que le gouvernement estime crucial pour notre croissance à venir. Il n'y a pas que les habitants de pays en développement qui profitent des travaux du CRDI. Les Canadiens aussi.

J'ai visité le bureau régional du CRDI en Uruguay il y a tout juste deux semaines et j'y ai tenu une table ronde avec le directeur régional, le personnel et les chercheurs. J'ai alors appris comment le CRDI fournit, dans les pays en développement, de l'information, de la technologie, de l'aide et des connaissances susceptibles de déboucher sur des occasions d'affaires pour des Canadiens ici au Canada ou dans ces pays.

J'ai aussi appris que le CRDI peut contribuer de façon unique à aider les économies en transition à se préparer à une économie de marché et à tisser des liens avec le Canada. Les atouts du CRDI à cet égard sont son expertise et son réseau international d'experts dans ce domaine.

Le CRDI aide les économies émergentes à profiter de l'expertise scientifique et technologique canadienne et à établir des liens avec des chercheurs et le secteur privé canadiens. C'était le cas, par exemple, du travail du CRDI au Vietnam, en Chine, à Singapour, au Pakistan et en Inde.

En terminant, je voudrais réitérer que l'exclusion du CRDI de la LGFP a bien servi et le CRDI et le Canada. Si l'on supprimait cette exemption, le CRDI aurait de la difficulté à obtenir des recettes à l'extérieur du Canada. De plus, il aurait moins de flexibilité, ce qui nuirait à son bon travail et limiterait sa composition internationale.

Quand on a une bonne institution, une institution uniquement canadienne, pourquoi la changer? Pour ces raisons et pour bien d'autres, le gouvernement n'appuie pas le projet de loi C-263.

[Français]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, concernant ce projet de loi C-263, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, c'est-à-dire les sociétés d'État exemptées, le Bloc québécois se prononcera contre ce projet de loi car, pour nous, il est tout à fait inutile